



**Mairie**  
**d'ESCAUDŒUVRES**  
59161 - 221 rue Jean Jaurès  
Tél. : 03.27.72.70.70

## CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PONCTUELLE DU MOBILIER COMMUNAL

### **MODALITÉS DE PRÊT**

La commune possède du matériel (tables et chaises) qui peut être mis à la disposition des habitants en utilisant cette convention.

Toutefois, afin de répondre favorablement à l'ensemble des demandes, le matériel sera prêté en quantité limitée, à raison de deux fois par an au maximum, et **devra rester obligatoirement sur le territoire communal.** Ce prêt de tables et de chaises sera uniquement disponible les week-ends et jours fériés.

### **RÉSERVATION**

La réservation doit être effectuée dans un délai minimum de 7 jours avant la date de prêt.

Elle doit indiquer les nom, prénom et coordonnées de l'utilisateur, ainsi que le nombre de tables et de chaises souhaité.

Une prise de contact peut se faire :

- directement en mairie
- ou par téléphone : 03 27 72 70 70
- ou par mail : [hoteldeville@escaudoevres.fr](mailto:hoteldeville@escaudoevres.fr)

Seules les personnes qui respecteront les délais seront prioritaires sur le prêt du matériel.

Le prêt de matériel ne pourra pas dépasser 5 tables et 30 chaises.

### **TARIFS ET RETRAIT DU MATÉRIEL**

Le prêt de ce matériel est gratuit pour les habitants d'Escaudoevres.

Néanmoins, un chèque de caution de 50 € à l'ordre du Trésor Public sera demandé (celui-ci ne sera pas encaissé si le matériel est restitué en bon état et dans les délais impartis).

Les personnes qui auront retenu le matériel conviendront avec les employés municipaux de la date et de l'heure de l'enlèvement et du retour du matériel.

Pour rappel, la présence de l'emprunteur est obligatoire lors de la réception et de l'enlèvement des tables et des chaises.

En cas d'absence de l'emprunteur, le matériel ne sera ni déposé, ni repris et le déplacement sera facturé.

Les livraisons de matériel effectuées par les agents de la ville seront facturées selon le tarif suivant : **10 €** pour un **aller ou un retour** et **15 € pour un aller/retour.**

Le non-respect de la date et/ou de l'horaire d'enlèvement du matériel entraînera le refus de tout autre demande.

## IDENTITÉ DE L'EMPRUNTEUR

M. ou M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ 59161 ESCAUDŒUVRES

Téléphone : \_\_\_\_\_

## MATÉRIEL DEMANDÉ

Date de prêt : \_\_\_\_\_

Matériel	Quantité	
Tables (5 tables maximum)		
Chaises (30 chaises maximum)		
Transport	Tarif	
<input type="checkbox"/> Transport aller	<b>10 €</b>	Jour ouvré précédant le prêt et jour ouvré suivant le prêt entre 8 h 45 et 10 h 30
<input type="checkbox"/> Transport retour	<b>10 €</b>	
<input type="checkbox"/> Transport aller et retour	<b>15 €</b>	
<input type="checkbox"/> Retrait et dépôt à la salle polyvalente	<b>Gratuit</b>	Jour ouvré précédant le prêt et jour ouvré suivant le prêt entre 8 h 30 et 9 h

## MATÉRIEL DÉGRADÉ

Toute dégradation est à la charge du locataire. Si le matériel est endommagé au moment de la restitution, l'utilisateur sera redevable du montant des réparations ou du remplacement, si celui-ci n'est pas réparable.

- Facturation des tables : **25 €**
- Facturation des chaises : **10 €**

**Conditions de prêt de matériel approuvées en réunion de conseil municipal le 29 mars 2023.**

À Escaudœuvres, le \_\_\_\_\_ L'emprunteur :

		Signature agent	Signature emprunteur
État départ			
État retour			